

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - CAMPAGNE 2025**

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et groupement de communes dans leurs projets d'investissement. Elle est attribuée par le préfet de région sur propositions des préfets de département qui opère une sélection des projets en fonction des spécificités des territoires.

Vu, la circulaire du 15 novembre 2024 sur la campagne DSIL 2025 émise par le Préfet des Bouches-du-Rhône ;

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements et notamment ceux qui répondent aux priorités suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Dans ce cadre, et en cohérence avec les priorités définies par la DSIL 2025, Monsieur le Maire présente les projets suivants :

- Les travaux de rénovation du groupe scolaire la Renardière, incluant le remplacement du chauffage, la pose du faux plafond et la rénovation de la VMC. Ces travaux s'inscrivent dans un plan pluriannuel visant à préserver l'état des bâtiments, renforcer leur résilience face aux changements climatiques, réduire leur consommation énergétique et améliorer le confort des usagers.
- La sécurisation et l'accessibilité de nos bâtiments publics, incluant la mise aux normes des équipements, le renforcement des dispositifs de prévention et l'amélioration des infrastructures pour garantir un égal accès aux services publics à tous les Pennois.
- Le déploiement d'installations photovoltaïques en autoconsommation sur les toitures de l'Hôtel de Ville, des Services Techniques et du Gymnase Jean Roure. Ces opérations comprendront la pose et le raccordement des panneaux solaires, les travaux de mise en service ainsi que l'installation des équipements nécessaires au bon fonctionnement des dispositifs

Le taux de subvention est de 80% maximum du montant hors taxes pour les travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de l'État, pour la réalisation des projets décrits ci-dessous, sur l'exercice 2025.

PROJET	OPERATIONS	Montant € HT	Subvention Escomptée Etat (80%)	Autofinancement commune (20%)
GS RENARDIERE	Remplacement du chauffage rénovation Système VMC	332 000,00 €	265 600,00 €	66 400,00 €
Mise en sécurité et accessibilité	Jas de Rhodes Cimetière Bellepeire	85 000,00 €	68 000,00 €	17 000,00 €
	Jeu de boules des Bouroumettes Jeu de boules de la Gavotte Aire de jeux Monaco Aire de jeux Parc Jean Giono	32 000,00 €	25 600,00 €	6 400,00 €
	Stade Vîtria Tennis Club Monaco	153 000,00 €	122 400,00 €	30 600,00 €
	Eglise des Cadeneaux	130 000,00 €	104 000,00 €	26 000,00 €
PHOTOVOLTAIQUE	Installation photovoltaïque toiture gymnase Jean Roure	238 000,00 €	190 400,00 €	47 600,00 €
PHOTOVOLTAIQUE	Installation photovoltaïque Toiture Services Techniques	230 000,00 €	184 000,00 €	46 000,00 €
PHOTOVOLTAIQUE	Installation photovoltaïque Toiture Hôtel de Ville	220 000,00 €	176 000,00 €	44 000,00 €
TOTAL		1 420 000,00 €	1 136 000,00 €	284 000,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la demande de subvention relative à ces opérations,
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre du dispositif DSIL 2025, détaillé ci-dessus, au taux maximum de 80%,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- SE PRONONCE comme suit :
 POUR : 34
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL